

# TP1 – Nombre d'opérations réalisées par les commissions

## 3 onglets : Agrégation nationale – Agrégation régionale – Données départementales

### Présentation de la restitution TP1

Cette restitution présente le nombre d'opérations réalisées par les commissions de médiation sur une année, suivant le type de recours (Logement ou Hébergement) et ce, détaillé par régions et départements. Elle permet ainsi de suivre, pour chacun des mois de l'année considérée, l'**activité des commissions de médiation DALO**.

La restitution TP1 donne accès, respectivement dans chacun des trois onglets, à des données nationales, régionales et départementales.

### Encadré n°1 : Comment lancer la restitution TP1 – Nombre d'opérations réalisées par les commissions ?

Les critères à renseigner au moment de l'invite sont les suivants :

- Mois de fin ;
- Année.

Une fois ces deux critères renseignés, la requête peut être lancée et exécutée.

A noter que deux autres critères optionnels peuvent être renseignés, il s'agit de :

- la **Région** ;
- et du **Département**.

La sélection peut être multiple pour chacun de ces critères.

<b>TP1 – Nombre d'opérations réalisées par les commissions</b> (Activité des commissions = nombre d'opérations réalisées au cours du mois M)		Edité le : 11/11/2012 Données du : 09/11/2012												
		Période : de Janvier 2011 à Décembre 2011 Régions : Toutes Départements : Tous												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul sélection
Nombre de recours reçus	Logement	4 833	5 253	6 225	5 036	5 351	4 936	4 670	4 299	4 648	5 191	5 168	5 218	60 828
	Hébergement	726	878	1 115	867	894	850	778	749	784	758	720	771	9 890
	<b>Total</b>	<b>5 559</b>	<b>6 131</b>	<b>7 340</b>	<b>5 903</b>	<b>6 245</b>	<b>5 786</b>	<b>5 448</b>	<b>5 048</b>	<b>5 432</b>	<b>5 949</b>	<b>5 888</b>	<b>5 989</b>	<b>70 718</b>
Nombre d'accusés de réception délivrés	Logement	4 448	4 552	6 448	5 011	4 943	4 433	4 279	5 551	5 564	5 042	4 421	4 556	59 248
	Hébergement	832	812	1 162	827	984	826	758	783	773	723	689	756	9 925
	<b>Total</b>	<b>5 280</b>	<b>5 364</b>	<b>7 610</b>	<b>5 838</b>	<b>5 927</b>	<b>5 259</b>	<b>5 037</b>	<b>6 334</b>	<b>6 337</b>	<b>5 765</b>	<b>5 110</b>	<b>5 312</b>	<b>69 173</b>
Nombre de décisions prises	Logement	4 617	4 194	5 338	4 654	5 450	4 773	4 767	2 166	5 211	5 443	5 713	5 117	57 443
	Hébergement	822	658	986	938	1 044	750	952	560	865	796	875	797	10 043
	<b>Total</b>	<b>5 439</b>	<b>4 852</b>	<b>6 324</b>	<b>5 592</b>	<b>6 494</b>	<b>5 523</b>	<b>5 719</b>	<b>2 726</b>	<b>6 076</b>	<b>6 239</b>	<b>6 588</b>	<b>5 914</b>	<b>67 486</b>
% décisions prises / recours reçus	Logement	95,5%	79,8%	85,8%	92,4%	101,9%	96,7%	102,1%	50,4%	112,1%	104,9%	110,5%	98,1%	94,4%
	Hébergement	113,2%	74,9%	88,4%	108,2%	116,8%	88,2%	122,4%	74,8%	110,3%	105%	121,5%	103,4%	101,5%
	<b>Total</b>	<b>97,8%</b>	<b>79,1%</b>	<b>86,2%</b>	<b>94,7%</b>	<b>104%</b>	<b>95,5%</b>	<b>105%</b>	<b>54%</b>	<b>111,9%</b>	<b>104,9%</b>	<b>111,9%</b>	<b>98,7%</b>	<b>95,4%</b>

[Agrégation nationale](#)
[Agrégation régionale](#)
[Données départementales](#)

## Lecture du TP1

Pour chaque indicateur, la distinction est faite entre les recours Logement et Hébergement, et une ligne est relative à la synthèse totale.

Le tableau ci-dessous décrit les différents indicateurs mobilisés dans le TP1 – descriptions qui ont pour vocation d'aider à la lecture et à l'appropriation de cette restitution.

Indicateur du TP1	N° de ligne du TP1	Description de l'indicateur	Précisions ou commentaires éventuels
Nombre de recours reçus	1	nombre de formulaires dont la <i>date de dépôt</i> est comprise au cours de l'année considérée	Recours reçus = recours déposés
Nombre d'accusés de réception délivrés	2	nombre de formulaires dont la <i>date d'envoi de l'accusé de réception ou du courrier de demande de pièces complémentaires</i> est comprise au cours de l'année considérée	Les courriers de demandes de pièces obligatoires sont également comptabilisés dans cet indicateur puisqu'ils équivalent réglementairement aux accusés de réception. Un formulaire déposé peut en effet donner lieu à un accusé de réception s'il est complet, ou un courrier de demande de pièces obligatoires s'il est incomplet, ces deux courriers valant accusé de réception.
Nombre de décisions prises	3	nombre de formulaires qui ont donné lieu à une décision (hormis les décisions implicites de rejets) – décision dont la date est comprise au cours de l'année considérée	<p>Pour un recours Logement, la commission de médiation peut prendre cinq types de décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– rejet explicite</li> <li>– « prioritaire et urgent »</li> <li>– « réorientation recours Logement vers Hébergement »</li> <li>– sans objet Solution trouvée</li> <li>– sans objet Autres .</li> </ul> <p><b>Ainsi les décisions de « réorientation » sont dénombrées dans le volet <u>Logement</u> de la partie « Nombre de décisions prises »</b></p> <p>La Ligne Hébergement du TP1 comptabilise les décisions prises pour les recours Hébergement – décisions qui peuvent être de quatre types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– rejet explicite ;</li> <li>– « prioritaire et devant être accueilli » ;</li> <li>– sans objet Solution trouvée</li> <li>– sans objet Autres.</li> </ul>
% de décisions prises / recours reçus	4 = 3/1	Nombre de formulaires ayant conduit à une décision rapporté à l'ensemble des formulaires reçus sur l'année considérée	Les décisions prises dans la période étudiée (=ligne 3) ne porte pas nécessairement sur les recours reçus sur la même période (=ligne 1), raison pour laquelle le pourcentage présenté dans cette colonne peut être supérieur à 100%.
Nombre de décisions favorables	5	nombre de formulaires ayant donné lieu à une décision favorable de la commission de médiation au cours de l'année considérée	<b>Les décisions de « réorientation » sont dénombrées dans le volet <u>Hébergement</u> de la partie « Nombre de décisions favorables »</b>
Nombre de logements ou d'accueils effectués (suite à offre / proposition)	6	nombre de formulaires dont la <i>date de signature du bail</i> (décision « Logement ») ou la <i>date d'accueil</i> (décision « Hébergement ») est comprise au cours de l'année considérée	Pour le volet « Logement », les bénéficiaires logés suite à offre sont les ménages PU titulaires d'un bail, logés dans le parc public ou dans le parc privé conventionné
% logements – accueils / décisions favorables	7 = 6/5	Nombre de formulaires ayant conduit à un logement ou un accueil suite à offre ou proposition, rapporté à l'ensemble des formulaires ayant reçu une décision favorable sur l'année considérée.	Attention, il ne s'agit pas d'un suivi en cohorte : le pourcentage peut ainsi dépasser les 100% sur certaines périodes et selon les départements.

<p><b>Total des personnes logées ou accueillies</b></p>	<p>8</p>	<p>Total des formulaires qui ont donné lieu à un relogement ou un accueil avant ou après le passage en commission</p>	<p><u>Pour le volet « Logement » :</u>  Ménages ayant déposé un recours logés = ménages PU logés avant ou après le passage en commission de médiation.  Il s'agit de la somme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des ménages ayant trouvé une solution de logement avant examen de leur recours par la commission – <i>Effets indirects du DALO</i> ;</li> <li>– des bénéficiaires PU logés dans le parc privé non conventionné – <i>Effets indirects du DALO</i> ;</li> <li>– et des bénéficiaires PU logés dans le parc public ou dans le parc privé conventionné – <i>Effets directs du DALO</i>.</li> </ul> <p><u>Pour le volet « Hébergement » :</u>  Ménages ayant déposé un recours accueillis = ménages accueillis avant ou après le passage en commission.  Il s'agit de la somme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des ménages ayant trouvé une solution avant examen de leur recours par la commission – <i>Effets indirects du DALO</i> ;</li> <li>– des bénéficiaires accueillis indépendamment de la mise en oeuvre de la décision « prioritaire et devant être accueilli » – <i>Effets indirects du DALO</i> ;</li> <li>– et des bénéficiaires accueillis suite à proposition – <i>Effets directs du DALO</i>.</li> </ul>
---	----------	---	---